

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods

Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Commune Municipale De La Neuveville

Elections Municipales A La Mairie

2^e Tour De Scrutin Du 24 Novembre 2024
Instructions De Vote

Système majoritaire: Mairie

L'élection du/de la maire se déroulera selon le système majoritaire. Les électeurs et les électrices peuvent utiliser soit le **bulletin officiel** reçu avec la carte de légitimation, soit un **bulletin non officiel imprimé par un parti**. Le cumul n'est pas autorisé. Est élu ou élue le candidat ou la candidate qui obtient la majorité absolue. En cas de ballottage, le Conseil municipal ordonne un deuxième tour de scrutin.

Nullité du vote

- Lors du vote aux urnes, les bulletins non timbrés par le bureau électoral ne sont pas pris en considération.
- Les bulletins timbrés sont nuls
 - s'ils ne proviennent pas du jeu de bulletins officiels et non officiels établi par l'administration communale
 - s'ils sont remplis ou modifiés autrement qu'à la main par l'électeur ou l'électrice (pas de copies ni de collages autorisés)
 - s'ils n'expriment pas clairement la volonté de l'électeur ou de l'électrice
 - s'ils contiennent des remarques portant atteinte à l'honneur
 - s'ils sont marqués de signes
 - s'ils contiennent la dénomination ou le numéro d'ordre d'une liste électorale, mais aucun nom de candidat ou candidate
 - s'ils contiennent un nombre de noms supérieur à un seul candidat
- Le vote par correspondance est nul si
 - le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée
 - la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électeur ou de l'électrice
 - l'enveloppe-réponse contient plus d'une carte de légitimation
 - l'enveloppe-réponse parvient à la commune après le délai fixé
 - l'enveloppe-réponse ou l'enveloppe de vote contient deux ou plusieurs bulletins remplis différemment
- Cas particulier
 - Si l'enveloppe-réponse ou l'enveloppe de vote contient plusieurs bulletins remplis de manière identique, seul un de ces bulletins est valable.

Chancellerie Municipale

Commune Municipale De La Neuveville

Publication

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 24 novembre 2024 pour se prononcer sur l'objet suivant:

**ÉLECTION MUNICIPALE POUR
LE SIÈGE DE MAIRE
(2^e tour de scrutin)**

pour une nouvelle période administrative de quatre ans 2025 - 2028.

Le scrutin sera ouvert:

dimanche 24 novembre 2024 de 10 h. à 12 h.

dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 24 novembre 2024 de 10 h. à 12 h., dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL:

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de l'élection, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Pour un Noël ; le soir du 24 décembre 2024!

Avis à toutes les personnes intéressées à passer cette soirée de Noël avec nous le mardi 24 décembre 2024 au Centre des Épancheurs (en face de la gare de La Neuveville)

Si vous êtes seul(e) et n'avez rien de prévu ce soir-là, si vous avez envie de passer une sympathique soirée en notre compagnie, alors venez nous rejoindre!

Dès 18h30, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 18 décembre 2024 par courrier à:

Contrôle des habitants
M^{me} M. Ramdoo Dick
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Merci de mentionner votre nom, prénom, adresse postale complète.

(Une demande par personne).

Information

Unique relevé de l'année 2024

Mesdames, Messieurs, Chers clients,

Nos services vont prochainement procéder aux relevés des compteurs d'eau et d'électricité, ceux-ci pourront être effectués en semaine jusqu'à 20 heures et le samedi jusqu'à 18 heures. Ils sont planifiés comme suit:

- du lundi 11 novembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024

Par avance, nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Ces personnes seront munies d'une carte de légitimation.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, nous vous prions de nous informer de la manière d'accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre, vous-mêmes, vos relevés, il suffit de nous joindre par téléphone ou par mail aux adresses ci-dessous:

• Téléphone: 032 752 10 10

• Courriel: facturation@neuveville.ch ou <https://seln.laneuveville.ch>

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension. Avec nos salutations les meilleures. Service de l'équipement de La Neuveville (SELN)

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service social régional un ou une:

ASSISTANT/E SOCIAL/E à 50 %

Type de contrat: contrat à durée déterminée d'une année

Entrée en fonction: dès que possible

Votre mission:

Vous évalueriez et analyserez la situation des personnes sollicitant le service social régional La Neuveville. Vous mettez en place des projets d'accompagnement et d'intégration en vue de promouvoir l'autonomie des bénéficiaires de l'aide sociale. Vous fournirez un accompagnement social, une assistance financière et administrative aux bénéficiaires afin de les aider à réaliser diverses démarches dans le cadre de mandats dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Votre profil:

Vous disposez d'un diplôme d'assistant/e social/e ou d'une formation jugée équivalente. Vous êtes capable d'assumer et de gérer des situations de stress lourdes et conflictuelles. Vous maîtrisez la langue française. De bonnes connaissances de la langue allemande seraient un atout. Vous bénéficiez d'un permis de conduire. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C).

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Taratra Ramarokoto, responsable du service social régional, par téléphone: 032/752.10.20 ou par courriel: taratra.ramarokoto@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes avec la mention « ASSISTANT/E SOCIAL/E » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 30 novembre 2024**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait du registre des poursuites seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, novembre 2024

Le Conseil municipal

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une:

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE

Degré d'occupation: 100 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2025 ou date à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens

- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération tout en étant un moteur pour l'équipe
- Vous serez amené/e à suivre un/e apprenti/e assistant/e socio-éducatif/ve

Votre profil:

- Formation ES exigée ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées.
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone: 032/751.20.21 ou par courriel: creche@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 19 novembre 2024**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

La Neuveville, novembre 2024

Le Conseil municipal

Course des Pavés 2024

La 29^e édition de la Course des Pavés se déroulera le **samedi 30 novembre 2024 dès 9h45**. Les piétons, automobilistes et autres usagers de la route sont priés de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place.

Pour le bon déroulement de la manifestation, le parcage des voitures sur la Place de la Liberté ainsi que la Place du Marché ne sera plus autorisé dès le **jeudi 28 novembre 2024 à 7h00 jusqu'au dimanche 1^{er} décembre 2024 à midi pour la Place de la Liberté et jusqu'au lundi 2 décembre pour la Place du Marché**. Les motards sont également priés de ne pas laisser leurs motos à la place du Marché (devant la tour de Rive).

Le **samedi 30 novembre 2024 dès 8h00 et ce jusqu'au dimanche matin 8h00**, les rues Beau-regard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché et du Port, la Grand-Rue, l'Avenue des Collonges ainsi que les places de La Liberté et du Marché seront interdites à la circulation.

La route cantonale sera également fermée à la circulation entre 9h30 et 20h00. Une déviation sera mise en place. Nous invitons les usagers de la route à se référer à la déviation. Ceci pour garantir une sécurité optimale aux plus ou moins 1'700 coureurs qui feront le tour de la fontaine du haut de la Rue du Marché, encouragés par un magnifique public qui sera présent pour encourager ces sportifs émerites.

De plus, entre 10h55 et 11h15 la route du Châteaueu et les Prés-Guétins seront fermés à la circulation pour le passage des coureurs de la course du Trail de 7 lieues (24 km de La Neuveville au Plateau de Diesse et retour), soit près de 700 personnes. Une signalisation sera installée et des commissaires sécuriseront les intersections. Cependant, certaines sorties de garages ne seront pas barrées. Nous prions donc les usagers de faire preuve de patience et de prudence. L'arrivée des coureurs du Trail de 7 Lieues est prévue entre 12h30 et 14h00. Une perturbation

du trafic est prévue sur le sentier des Scouts, lors de la traversée de la route cantonale et du chemin des Vergers.

Vu le nombre croissant de concurrents et les places de stationnement limitées, nous encourageons les coureurs et les bénévoles qui le peuvent, à utiliser les transports publics et les neuveillois à laisser leur véhicule à la maison.

Toutes les informations sur la course: www.cOURSE-DES-PAVES.CH

Concernant les arrêts pour les cars postaux de la ligne 132, du vendredi 29.11.2024 à partir de 8h00 au dimanche 01.12.2024 à 23h00, l'arrêt sera transféré et aménagé à la route de Neuchâtel devant la banque Raiffeisen. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au 058 386 47 93 ou infrastrukturbern@postauto.ch.

Nous souhaitons à toutes les participantes et tous les participants une bonne course.

Police administrative La Neuveville

Commune Municipale De La Neuveville**Publication**

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 24 novembre 2024 pour se prononcer sur les objets suivants:

VOTATION FÉDÉRALE

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur « l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales »?
2. Acceptez-vous la modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail: sous-location)?
3. Acceptez-vous la modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail: résiliation pour besoin propre)?
4. Acceptez-vous la modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)?

Le scrutin sera ouvert:

dimanche 24 novembre 2024 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 24 novembre 2024 de 10 h à 12 h, dans le bâtiment N° 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

Rappel:

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Votation fédérale et élection municipale (2^e tour à la mairie) du 24 novembre 2024

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit:

Président: M. PRONGUÉ François
Vice-présidente: M^{me} MACABREY Laurence
Membres

M ^{mes}	MM.
GURTNER Rebekka	HARSCH Nicolas
ISAKOVIC Belma	HÜGLI Eric
JAUSLIN Carlyne	JEANMONOD Luc
KELLER LIECHTI Babette	KOSOWYCZ Sven
MÜLLER Maryse	KREBS Pascal
	KURTH Quentin
	LACHAT Romain
	MÜLLER Daniel

Municipalité De La Neuveville**Les Infos du Municipal du 15 novembre 2024****Restructuration des offices de poste**

Lors de sa conférence de presse en date du 29 octobre 2024, La Poste a annoncé la fermeture de plus d'une centaine d'offices postaux supplémentaires, dont une bonne partie en Suisse romande. Le bureau postal de La Neuveville est également concerné. La Commune municipale de La Neuveville a été informée de cette décision durant la conférence de presse, sans qu'aucune information préalable n'ait été transmise aux autorités communales, ce qu'elle regrette vigoureusement. Une délégation du Conseil municipal rencontrera des responsables de La Poste, début décembre, afin de décider de la suite à donner à cette suppression. Entretemps, des échanges ont déjà été engagés avec d'autres communes également touchées par cette restructuration en vue de formuler une réponse collective.

Votre Conseil Municipal

**Plateau de Diesse**

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 11h30	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	23.12.24	02.01.25	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch**

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 4^e trimestre 2024

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 11h45

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

23 novembre, 7 décembre, 21 décembre

L'administration communale

Commune Mixte De Plateau De Diesse

Aux Ayants Droit De Vote En Matière Communale

Convocation

à l'Assemblée communale du mardi 17 décembre 2024 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Budgets 2025

a) Introduction

b) Présentation et approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

c) Présentation et approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville

d) Présentation et approbation du budget 2025 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)

e) Présentation et approbation du budget communal 2025 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3%), une taxe des chiens (inchangée: village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles

a) Présentation du projet

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles

3. Demande d'autorisation d'une dépense de CHF 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing

a) Présentation du projet

b) Approbation de la demande d'autorisation d'une dépense de CHF 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing

4. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet «Charte 2025» du Service électrique de Lamboing (SEL)

a) Présentation du projet

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet «Charte 2025» du Service électrique de Lamboing (SEL)

5. Approbation d'une dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire pour les communautés scolaires du Collège de district et du Plateau de Diesse.

a) Présentation du projet

b) Approbation d'une dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire pour les communautés scolaires du Collège de district et du Plateau de Diesse.

6. Assermentation de deux nouveaux collaborateurs

a) Promesses solennelles de MM. Gaël Schneider et Tashim Schneider, collaborateurs au service de la voirie.

7. Informations du Conseil communal

8. Divers et imprévus

Informations:

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés consultation publique au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 15 novembre au 17 décembre 2024 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 15 novembre 2024

Commission des Finances

Recherche d'un membre dès le 1.1.2025

Etes-vous intéressé.e à participer de manière active à la vie communale? À nous aider à relever le défi de garder notre commune socialement et fiscalement attractive?

Alors envoyez votre candidature et motivation par courriel jusqu'au 30 novembre 2024 à info@leplateaudediesse.ch. L'administration communale et le responsable du dicastère se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations au 032 315 27 53.

Le Conseil communal

A la découverte des hirondelles au détour d'un chemin

Graines de chercheurs est un projet d'éducation en vue du développement durable proposé par le Parc régional Chasseral et ses partenaires depuis 2010. Chaque année scolaire, une vingtaine de classes y participe. Pendant l'année scolaire 2023-2024, les élèves de la classe de 4^e du collège des Joncs ont exploré le monde des hirondelles. Ils vous proposent d'en apprendre davantage au sujet de cet oiseau migrateur au fil d'une balade qui vous emmènera du verger du collège à la place de pique-nique du stand de tir de Prêles en passant par le village.

Cette balade, accessible à tous, sera installée du 4 au 25 novembre 2024. Le plan de la balade sera affiché sur le tuteur de l'un des arbres du verger du collège des Joncs. Bonne visite à toutes et tous.

Laetitia Boner, enseignante

Atelier portage collectif

Pour les parents qui souhaitent découvrir le portage avec leur bébé de 0-6 mois.

- Comprendre les spécificités du portage physiologique: les besoins du nouveau-né, les bienfaits du portage, les règles de sécurité, le portage à bras.
- Découvrir différents moyens de portage physiologique et leurs utilisations.

- Apprendre un nouage et/ou une installation adaptée au moyen de portage de votre choix. L'objectif est de vous familiariser avec un moyen de portage et de prendre confiance en vos capacités à installer votre bébé.

Quand: 19 novembre, 9h15-11h

Où: à Diesse, salle de la Paroisse

Prix: 30.- par personne. Places limitées à 6 personnes.

Formatrice: Cécile Picard, infirmière et monitrice de portage

Inscriptions: jusqu'au 17 novembre, 079 797 32 92 Annina Meixenberger

Cécile Picard se réjouit d'animer cet atelier de portage et de vous rencontrer.

Déchetteries vertes - Déchets non compostables

Pour rappel, les déchetteries vertes peuvent recevoir, pour les détenteurs des vignettes vertes, uniquement les déchets suivants:

branches, déchets de jardin, gazon, épiluchures.

Nous vous remercions de vous conformer à ces prescriptions.

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

Recherche d'un membre pour la commission scolaire du collège de district de La Neuveville

Suite à la démission d'un membre de la commission scolaire du collège de district de La Neuveville, nous sommes à la recherche, pour le 01.01.2025, d'une personne motivée et prête à s'engager pour la collectivité.

Commission scolaire du collège de district de La Neuveville - 3 délégués

Les personnes intéressées voudront bien faire acte de candidature, soit par courrier à l'adresse de l'administration communale (La Chaîne 2, 2515 Prêles), soit par courriel à l'adresse info@leplateaudediesse.ch.

Elles pourront également obtenir tout renseignement complémentaire en appelant le 032 315 70 70.

Nous les en remercions d'avance vivement.

Prêles, le 15 novembre 2024

Le Conseil communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Recherche d'un membre pour la commission scolaire du Plateau de Diesse

Suite à la démission d'un membre de la commission scolaire du Plateau de Diesse, nous sommes à la recherche de suite, d'une personne motivée et prête à s'engager pour la collectivité.

Commission scolaire du Plateau de Diesse - 4 délégués

Les personnes intéressées voudront bien faire acte de candidature, soit par courrier à l'adresse de l'administration communale (La Chaîne 2, 2515 Prêles), soit par courriel à l'adresse info@leplateaudediesse.ch.

Elles pourront également obtenir tout renseignement complémentaire en appelant le 032 315 70 70.

Nous les en remercions d'avance vivement.

Prêles, le 15 novembre 2024

Le Conseil communal

Chrysomèle des racines du maïs: mesures de prévention

La chrysomèle des racines du maïs (*diabrotica virgifera virgifera*) est considérée comme un

ravageur dangereux pour la culture du maïs et peut provoquer des pertes de rendement allant jusqu'à 50 %. Elle est classée comme organisme de quarantaine et doit être combattue, comme défini dans l'ordonnance fédérale sur la santé des végétaux. Les femelles pondent leurs œufs dans le sol des champs de maïs vers la fin de l'été. En mai de l'année suivante, si du maïs est mis en place sur la même parcelle, les larves, peu mobiles, éclosent et se mettent à dévorer les racines du maïs. Ceci peut conduire à la verse des plantes de maïs, voire leur destruction. Par contre, en l'absence de maïs sur la même parcelle l'année suivante, les larves ne survivent pas. Cet été, 26 pièges ont été posés dans diverses zones de production de maïs du canton de Bern, répartis du Jura bernois à l'Oberland. En raison des températures basses et des semis tardifs, sur huit pièges seulement des chrysomèles ont été observées. En Suisse, les chrysomèles des racines du maïs ont surtout été capturées sur le Plateau, au nord du Jura, ainsi qu'au Tessin. En cas d'infestation par la chrysomèle, le canton doit, conformément aux directives de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) du 26 juin 2019, définir une « zone délimitée » autour du foyer d'infestation ainsi qu'une zone tampon correspondante. Dans l'ensemble de cette zone, la lutte contre la chrysomèle est obligatoire, ce qui a pour conséquence qu'il est interdit d'y cultiver du maïs après maïs sur la même parcelle ou surface. Les infractions aux restrictions imposées en matière de rotation des cultures seront sanctionnées conformément à la législation fédérale sur l'agriculture (notamment par la destruction de la culture ou par une sanction pécuniaire.

En 2025, l'ensemble du canton de Bern est défini comme « zone délimitée », ce qui implique l'interdiction de cultiver du maïs sur une parcelle où il y avait déjà du maïs en 2024. Des contrôles auront lieu. Cette mesure a pour but de réduire les populations de chrysomèles.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.diabrotica.agroscope.ch ou sur www.be.ch/pflanzenenschutz

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'Office de l'agriculture et de la nature, à l'adresse suivante: schadorganismen@be.ch

Dernier rappel

Taille des haies, buissons et cultures agricoles pour la saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes:

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates RAPIDEMENT avant les premières neiges.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale



Nods
Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Octobre

Samedi	16	8h à 12h
Lundis	18, 25	8h à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Administration Communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 23 novembre de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Avis de construction

Requérant: Cédric Brühlhart, Ruelle des Pommiers 1, 2518 Nods

Auteur du projet: Max Basler, Bachstrasse 15, 5000 Aarau

Propriétaire foncier: Cédric Brühlhart, Ruelle des Pommiers 1, 2518 Nods

Projet: Construction d'une nouvelle terrasse au 2^e étage sur RF 149 du ban de Nods, Ruelle des Pommiers 1, 2518 Nods

Zone: Zone Village ancien (VA)

Dérogation: Aucune

Dimensions: Suivant plans

Protection des eaux: S3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de al mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 15.11.2024

Administration communale

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Mardi 17 décembre 2024 à 20 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant:

- Ouverture de l'assemblée
- Promesse du nouveau membre du Conseil communal, M. Daniel Uhlmann
- Budgets 2025
 - Présentation des budgets
 - Approbation du budget de la commune scolaire du Plateau de Diesse
 - Approbation du budget du Collège de District
 - Approbation du budget du Syndicat des sapeurs-pompiers
- Budget communal 2025
 - Introduction
 - Présentation et approbation du budget communal 2025 basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.64 et une taxe immobilière inchangée à 1.5%.
- Approbation d'un crédit d'engagement total de CHF 120'000.- dont à la charge de Nods CHF 16'742.- par année pour

l'engagement d'un travailleur social dédié au milieu scolaire à partir de la rentrée d'août 2025

a. Présentation

b. Approbation

6. Communications du Conseil communal

7. Divers

Remarque: Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Conseil Communal

Recyclage vaporette

Bring it back: comment recycler les cigarettes électroniques correctement et gratuitement

Chaque cigarette électronique contient une batterie. C'est pourquoi les « vapoteuses » sont des appareils électriques et doivent impérativement être recyclées. Elles contiennent en effet de précieuses matières premières, mais aussi des polluants qui pourraient être rejetés dans l'environnement en cas d'élimination non conforme.

Nouveau: recyclage pratique par la poste

Depuis peu, les consommateurs peuvent également commander le très pratique Vape Recycling Bag pour éliminer les cigarettes électroniques vides directement à domicile: www.vape-recycler.ch. Les consommateurs peuvent regrouper leurs vapoteuses vides ou défectueuses dans le Vape Recycling Bag et les envoyer ensuite au recyclage par la poste. Voici comment cela fonctionne



Pourquoi les vapoteuses n'ont pas leur place dans la collecte de batteries

Les cigarettes électroniques sont régulièrement jetées dans les bacs de collecte de batteries. C'est une erreur. En effet, les cigarettes électroniques contiennent bien plus qu'une simple batterie. L'embout buccal, l'enveloppe en plastique ou la spirale chauffante (coil) peuvent également être séparés et reconditionnés dans leurs composants lors du recyclage. Les matières premières contenues dans les batteries retournent même dans le circuit des matières premières avec un degré de pureté de 98%. C'est pourquoi les cigarettes électroniques défectueuses ainsi que les brosses à dents électriques, les mixeurs plongeurs ou les montres connectées doivent être retournés en magasin ou déposés dans un centre de collecte de déchets électroniques.

Recherche Bergers

La Commune mixte de Nods met en soumission deux postes de Berger pour les métairies suivantes:

- 1 berger pour les métairies de la Neuve (environ 100 génisses) et de la Meuser (55 vaches mères)
- 1 berger pour les métairies Neuf Chalet et Vieux Chalet (environ 160 génisses)

Dès l'été 2025 et suivants.

Profil souhaité:

- Bonne connaissance du bétail,
- Expérience dans le domaine agricole,
- Sens des responsabilités et de l'organisation.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec M. Francis Conrad, au N° de tél. 079 694 12 61.

Les dossiers de candidature sont à adresser à l'Administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods ou éventuellement par courriel avec mention « Berger » à l'adresse électronique commune@nods.ch jusqu'au 30 novembre 2024.

Conseil communal de Nods

Épandage d'engrais de ferme

Aux portes de l'hiver, nous rappelons que l'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne représente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrais de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il est de la seule responsabilité de l'agriculteur de déterminer si l'épandage est possible ou non. L'agriculteur doit utiliser chaque possibilité de diminuer le niveau de la fosse d'ici à l'arrivée de l'hiver.

Aucune autorité ne peut accorder une autorisation de puriner sur des terres enneigées ou gelées. La responsabilité d'une telle action repose uniquement sur l'agriculteur avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (par ex. procédure pénale).

En cas de situation critique, si la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire.

Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation.

D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède.

Conseil communal

Votations/Election du 24 novembre 2024

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Véronique Aubry

Membres: Schaffter Olivier

Schmid Niklaus

Schneider Marianne

Schnyder Eric

Membre suppléant: Schouwey Christian

Administration: Viviane Sunier

Conseil Communal

Commune mixte de Nods

Mesures à respecter afin de faciliter le déneigement

L'hiver approche et nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernale est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

Places communales

L'hiver approche et avec lui le déneigement. Afin que ce dernier puisse être effectué de façon adéquate et sans dégâts, les propriétaires des véhicules ou remorques entreposés sur les places vers l'ancien télésiège ainsi que vers l'Impasse des Lutins sont priés d'enlever leurs biens au plus tard d'ici au

20 novembre 2024

faute de quoi des mesures seront prises et les véhicules seront enlevés aux frais de leur propriétaire. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Commune de Nods

Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

15 et 16 novembre 2024

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h.

Rappel important: le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune Bourgeoise

Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

Convocation à l'Assemblée Bourgeoise

Date: Samedi 21 décembre 2024

Heure: 17h.

Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-Ville, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 29 juin 2024
3. Election du Maître bourgeois
4. Election du Conseil bourgeois
5. Election/nomination commission vérification ou de la fiduciaire
6. Budget 2025
7. Forêt
8. Divers

Le Maître bourgeois: Claude Evard

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Votre cœur bat pour vous. Faites-lui du bien.

p. ex. surveillez votre taux de cholestérol et de glycémie.

Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé:
Fondation Suisse de Cardiologie, Berne
Tél. 031 388 80 80, CP dons 10-65-0



Fondation Suisse
de Cardiologie

www.swissheart.ch



le Colibri

Accompagnement vers un nouvel envol

Association le Colibri

Rue Louis d'Orléans 21
2000 Neuchâtel

Infos: 079 704 90 07
www.associationlecolibri.ch
info@associationlecolibri.ch

«C'est la fève du
Risoud qui donne
à notre Vacherin
son goût apidançant
et épéluant.»



Du charabia? Seulement
lorsqu'on n'écoute pas vraiment.
Nous nous engageons pour
des montagnes bien vivantes.

aidemontagne.ch



Aide suisse
à la montagne

10 | PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 17 novembre

10h, à la Blanche Eglise, culte avec Ste-Cène célébré par la pasteur Marie-Laure Krafft Golay
Textes bibliques: Michée 4, 1-7 / Marc 12, 41 à 44
Cantiques: 35/09, 146b, 41/08, 36/05, 62/46, 62/86
Organiste: Jean-Luc Thellin

Mercredi 20 novembre

10h, salle Schwander, prière et partage biblique
14h00, maison de paroisse, chant

Dimanche 24 novembre

10h, à la Blanche Eglise, culte du souvenir célébré par le pasteur John Ebbutt

Jeu 28 novembre

14h jusqu'à 17h, mini-bazar et coin café à la Grand-Rue 13 au 1^{er} étage sud. L'occasion de trouver une petite attention fabriquée à la main ou de faire une pause-café.

Dimanche 17 novembre

17h, Temple de Delémont, culte d'installation du pasteur John Ebbutt. Bienvenue à chacune et chacun! Apéritif à l'issue du culte pour échanger

A votre service

Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, 032 315 11 53
Sara Holzmann, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 17. November

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Vikarin Ina Murbach und Caroline Hirt (Musik).

Sonntag, 17. November

17.15 Uhr, Kirche Twann: Konzertreihe «~WASSER~Quelle des Lebens», Einweihung unserer frisch revidierten Orgel mit Münsterorganist Christian Barthen. Im Anschluss Orgelführung und festliches Apéro. Eintritt frei, Kollekte.

Pikettdienst

15. bis 30. November: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messe dominicale

Dimanche 17 novembre, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débuter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

9^e Marché de Noël au Battoir de Diesse

Dimanche 17 novembre, 10h00, Battoir de Diesse. (service de voiture, voir ci-dessous)

Le Marché de Noël de la paroisse vivra déjà sa 9^e édition avec des ingrédients qui font son succès: un culte au déroulement original (10h), cette année avec la participation de guides et passionnés de montagne, Mme Caroline Tanner, M. Daniel Sprunger et M. Michel Grandjean; des stands avec des produits régionaux (dès 11h), un repas apprécié avec entre autres une raclette à discrétion (dès 11h15) et des animations pour petits et grands permettant de confectionner une bougie, de gagner une sculpture de ballons ou un dessin réalisé sur place. Le Marché de Noël permet de soutenir l'engagement social de la paroisse sur le Plateau et dans la région.

Groupe de prière

Jeu 21 novembre, 13h30, église de Diesse

Dimanche 24 novembre

Culte à l'église de Nods, 10h00

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 17 novembre

17h à Diesse, culte et marché de Noël.

Mardi 19 novembre

9h à la cure, lecture biblique et prière..

Mardi 19 novembre

De 14h à 17h à la cure, rencontre des aînés: Lecture de textes tirés de différents auteurs, suivi d'un goûter et d'un moment de partage.

Dimanche 24 novembre

10h à Nods, culte.

Mardi 26 novembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 1^{er} décembre

Vente de paroisse à la halle de gym de Nods. culte animé. Nous comptons sur votre participation pour nous confectionner de délicieuses pâtisseries, pains et tresses pour garnir notre vitrine. Un compte est ouvert à la fromagerie de Nods. Collecte des pâtisseries le 1.12.24 dès 9:00 dans la cuisine de la halle de gym de Nods. Merci d'avance. En cas de question veuillez contacter Liliane Darioly au 079 408 77 29.

Lundi 9 décembre

19h30 à la cure, assemblée de paroisse.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Instantané!

Frère

La prière des chrétiens commence par « Notre Père... ». Cette prière nous a été donnée par Jésus lui-même. Ce « notre » nous fait comprendre que nous avons tous le même Père. Cela implique une fraternité entre chacun et chacune de nous. Oui l'étranger/étrangère est mon frère/sœur, oui toute personne est mon frère/sœur qu'il soit homosexuel(le) ou hétérosexuel(le). Riche ou pauvre, d'ici ou d'ailleurs tout homme est mon frère, toute femme est ma sœur. Dieu est le Père de tout homme et femme quelle que soit sa religion ou spiritualité. La fraternité se veut universelle. Elle assume les différences. Et elle permet un lien au moins aussi fort que celui du sang. Toutes les injustices, toutes les guerres, tout le mal dans le monde l'abiment. Essayons de voir en l'autre le frère et la sœur qu'il/elle est et essayons de vivre tous ensemble dans la paix et la justice en vivant l'amour fraternel. Comment voir en Dieu le Père si je ne peux pas voir en mon prochain le frère ou la sœur qu'il/elle est?

Yannick Salomon, théologien en pastoral

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière jusqu'au 3 mai 2025.

www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÈRESSES

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles toute l'année sur réservation.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI à NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Samedi 23.11.2024 20h30	La fête à Tordu & Co
Dimanche 01.12.2022 17h00	Cie de la Marelle
Samedi 07.12.2024 20h30	Marzella, Faustine
Ve13 et Sa.14.2024 20h30	Pierre Cauaigne & friends
Samedi 11.01.2025 20h30	Elvett
Vendredi 24.01.2025 20h30	Gabriel Tornay
Samedi 08.02.2025 20h30	Michael von der Heide
Mercredi 12.02.2025 20h00	Bastian Baker
Jeu 13.02.2025 20h00	Bastian Baker
Samedi 22.02.2025 20h30	Savary - Kobel
Ve 7et Sa 8.03.2025 20h30	Nathanaël Rochat
Samedi 15.03.2025 20h30	Karine C
Ve 21 à Di 23.03.2025	Boogie-Woogies Festival
Dimanche 06.04.2025 17h00	Cie Pataclown
Vendredi 11.04.2025 20h30	Thierry Romanens
Ve 25 - Sa 26.4.2025 20h30	En apARTé
Dimanche 27.04.2025 17h00	En apARTé
Dimanche 04.05.2025 17h00	Ensemble instrumental de La Neuveville